



Mairie
DE
MURATO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 23 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 février à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

**DELIBERATION
DL-2024-17**

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. BERTONCINI Eugène, M. CLEMENTI Albert, M. FESSLER Charles, M. FLORI Claude, M. GIANILY Yves, M. LECCIA Lucien, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

Date de la convocation : **16/02/2024**

ABSENTS : M. COPPI Jacques, Mme FLORI Céline, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. MAZZONI Pierre-Ange.

Nb Conseillers afférents au CM : **15**
Nb Conseillers en exercice : **15**
Nb Conseillers présents : **10**
Nb Conseillers représentés :
Quorum : **8**

REPRESENTES :

Le quorum étant atteint, M. MURATI Lucas a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Recherche de financement - Installation d'un paratonnerre sur la chapelle San Roccu

Monsieur le Maire expose au Conseil

La chapelle San Roccu étant en cours de restauration, il s'avère nécessaire d'équiper cette bâtisse d'un paratonnerre afin de prévenir des dommages potentiels et des risques pour la sécurité des personnes, en cas de d'épisodes orageux.

COUT DE L'OPERATION

Selon devis **8 810,60 € HT**

PLAN DE FINANCEMENT

Financiers	Taux	Montant
Collectivité de Corse Dotation quinquennale	70,00%	6 167,00 €
Autofinancement	30,00 %	2 643,60 €
TOTAL		8 810,60 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré**

Pour : 10	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

- **APPROUVE** l'opération et le plan de financement ci-dessus exposés.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
Au registre sont les signatures**

**POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE** **Le Maire**
Claude FLORI **M. Claude FLORI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20240223-DL-2024-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024
Publication : 26/02/2024

